

# CS

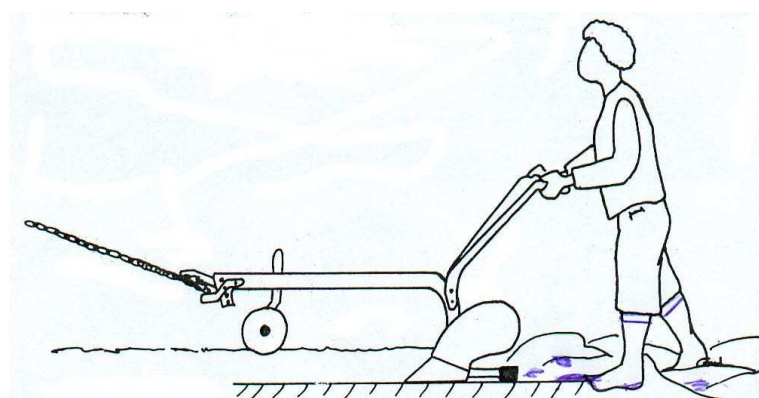
Certificat de Spécialisation

---

## Utilisateur de chevaux attelés

Formation de niveau V

Formation conventionnée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées  
avec le concours du Fonds Social Européen



Proposé en partenariat



Route de Bournac  
12400 SAINT-AFFRIQUE  
Tél. : 05.65.98.10.35 - Fax : 05.65.49.03.58  
E-mail : cfppa.st-affrique@educagri.fr



823, Avenue de la Fédarié  
BRENS - 81600 GAILLAC  
Tél. : 05.63.57.05.15 - Fax : 05.63.57.03.66  
E-mail : cfp.81@mfr.asso.fr

## **DURÉE ET DÉROULEMENT**

La durée de la formation est de 910 heures réparties en :

- 490 heures en Centre de formation
- 420 heures en entreprise

Date : de janvier à mi-juillet

## **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Etre capable d'utiliser des chevaux de traits pour réaliser des transports de personnes, de marchandises, des travaux agricoles contre rémunération dans des lieux publics et privés.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

La formation s'articule selon un référentiel national par 4 Unités Capitalisables (UC) :

- **UC 1 - Etre capable d'assurer l'entretien des animaux de traction en respectant les règles de sécurité et le bien-être animal**
- **UC 2 - Etre capable d'utiliser des animaux de traction dans le respect de la sécurité et le bien-être animal**
- **UC 3 - Etre capable de réaliser une activité agricole dans le respect de l'environnement et de la sécurité et le bien-être animal**
- **UC 4 - Etre capable d'analyser la gestion d'une activité d'attelage**

## **CONDITIONS FINANCIÈRES (un devis peut être établi sur demande)**

### **Financement de la formation**

- Possibilités de prise en charge par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Fonds Social Européen au titre de la formation professionnelle continue dans le cadre du conventionnement annuel.
- Possibilités de recherche d'un financement à titre individuel (chacun de ces financements est spécifique, soit à un type de public, soit à une situation bien définie)
  - Congé Individuel de Formation (CIF)
  - FAFSEA
  - Plan de formation des entreprises
  - Pôle Emploi, etc...Dans ce cas il appartient au candidat stagiaire d'effectuer personnellement les démarches auprès des organismes concernés (Pôle Emploi, DDTEFP, Mission Locale, etc...).
- Les frais de formation seront à la charge des stagiaires n'ayant pas obtenu un financement public.

### **Rémunération des stagiaires**

Les possibilités et les conditions de rémunération sont différentes selon :

- l'organisme prenant en charge la formation,
- le statut des stagiaires à l'entrée,
- l'activité professionnelle réalisée.

## **SE LOGER, SE NOURRIR**

Tarifs au 01/01/2012 (tarifs susceptibles de modifications)

Le CFPPA « la Cazotte » Saint-Affrique dispose de structures d'accueil complètes : hébergement en chambres, Self-service de l'établissement hors week-end et congés scolaires.

Tarifs : Chambre (1 personne « *selon places disponibles* ») 103,23 €/mois ; Chambre (2 ou 3 personnes) 80,29 €/mois ; Petit déjeuner (matin) 1,53 € ; Déjeuner (midi) 4,53 € ; Dîner (soir) 3,56 €.

INEOPOLE formation de Brens dispose d'hébergement en chalets 4 places et d'un service de restauration

Tarifs : forfait pension complète par semaine, mais possibilité d'acheter des tickets repas (se renseigner auprès de INEOPOLE formation de Brens).

Les structures de formation pratique disposent des moyens de logement à proximité.

### **Pour toute information, contacter :**

- Mr **BERROCHE Erwan**, formateur du CFPPA Saint-Affrique au **05 65 98 10 35**
- Mr **PARCORET Gilles**, formateur de INEOPOLE Formation Brens au **05 63 57 05 15**